



- 4) † Gracia quod predicator in presencia domini Regis potest dare indulgencias unius anni.
- 5) † Pro confessore electo a domino.
- 6) † *Geatia quod dominus excommunicari vel interdicti non possit.*
- 7) † Quod dominus possit intrare loca mulierum religiosarum.
- 8) † Quod dominus tempore interdicti possit habere divina.
- 9) † Quod dominus possit audire missam antequam illucescat.^f
- 10) † Quod dominus excommunicari vel interdicti non possit. — Excutoria.

Il est évident, d'après cette analyse et le texte du document, que notre bulle n'est autre chose que le n° 6 de cette partie du second inventaire.

Les archives que Henri VII avait eues en Italie, nous ont été connues par les travaux de Dœnniges, et du prof. J. Ficker (die Ueberreste des deutschen Reichs-Archives zu Pisa, dans les Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften zu Wien, 1854, vol. XIV, p. 142). Dœnniges nous a fait connaître ce qui en reste encore à Turin, Ficker, les faibles restes conservés à Pise.

La plus grande partie des documents mentionnés dans l'inventaire dressé à Pise, ne se trouvant plus aux archives de cette ville, (les archives de Turin n'en renferment aucun), Ficker se vit amené à cette conclusion que tous les actes qui ne se retrouvent plus à Pise, ont péri.

Cependant au moins un des documents cités dans les deux catalogues, a été sauvé de la destruction; on pourrait en attribuer la conservation à un pur hasard; cependant, si l'on observe que cet indulte est précisément un des actes mentionnés dans les deux inventaires et remis à Guy de Flandre avec les bijoux de la couronne, ne pourrait-on pas admettre que cet acte fût resté, même après la confection du second inventaire, entre les mains de Guy de Flandre et transporté par lui de ce côté des Alpes?

§ 4. LISTE DES VASSAUX DES COMTES DE LUXEMBOURG.

Le cartulaire en parchemin donne au fol. 53'—55 une liste des vassaux luxembourgeois dont les actes de relief ou d'hommage sont insérés dans le cartulaire. Il y en a 108. Une seconde liste de vassaux se trouve dans le cartulaire de 1343 dont je parlerai tantôt.

Cette double liste présente un très-grand intérêt; d'un côté elle nous fournit la presque totalité des vassaux luxembourgeois, d'un autre côté elle montre clairement combien sous le règne de nos premiers comtes jusqu'à Henri VII les vassaux du Luxembourg se recrutaient principale-